



COMMUNE DE TOURRETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-TROIS, le DIX JUILLET.

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 27 juin et le 5 juillet 2023 Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 19 – Votes pour : 19 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : S. ALLEG – G. BARRA – A. MAGNIN MELOT - R. MARTEL TRIGANCE - B. MONTAGNE --Adjoint

J.M. BAGNIS - E. BISQUE LAVORGNA - A. CARRU MARTEL- J. DUBOIS - J.L. GIRAUD - J. HENSELER -

C. MENARD - N. PIGAGLIO - A. RASKIN **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : M. BODY, N. DEDULLE LELUIN (pouvoir à S. ALLEG), S. LAINE (pouvoir à A. MAGNIN MELOT), E. MENUT (pouvoir à J.L. GIRAUD), N. PERRICHON, J. RAYNAUD, M. RAYNAUD (pouvoir à C. BOUGE)

Absents non excusés : M. MARTEAU

VOIE VERTE PIETONNE ET CYCLABLE PROLONGATION DU LINEAIRE – AVENANT 1

M. le Maire rappelle au conseil municipal que la voie verte récemment réalisée est un itinéraire attractif et sécurisé, un linéaire important a d'ores et déjà été réalisé de 808 ml (tronçon 1 et 2).

Cette voie est en site propre dédiée exclusivement aux piétons et aux cycles.

CONSIDERANT que cette voie verte connaît un vrai succès et qu'il est donc opportun de pouvoir continuer le tracé.

Le 3^{ème} tronçon sera réalisé dans la continuité de ce qui a été fait et mesurera 542 ml de long, le marché public a été attribué à l'entreprise TAXIL pour un montant de 152.659 €HT.

CONSIDERANT que le cadre d'intervention de la Région Sud met bien en exergue le développement économique des territoires traversés par les Véloroutes et notamment « l'EuroVélo 8- La Méditerranée à Vélo ».

Considérant que le tracé tourrettan se situe exactement sur le tracé de l'EuroVélo 8- La Méditerranée à Vélo, le projet présenté aujourd'hui s'inscrit donc clairement dans le schéma régional et d'itinérance à vélo et plus spécifiquement EuroVélo 8.

Une subvention de la Région Sud a été obtenue 88.357,50 €.

Le tracé devant être continué, il a été proposé de présenter un avenant de 21.050 € HT, soit 13,79 % du montant initial du marché afin d'arriver à la RD 562 et ainsi terminer la partie RD 19.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré,

DECIDE

- **DE VALIDER** l'avenant n°1 à hauteur de 21.050 € HT avec l'entreprise TAXIL
- **DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.
- **DE DIRE** que les crédits seront ouverts au BP M57, opération87.

La secrétaire de séance
Sylvie ALLEG



Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Commune de Tourrettes

Place de la Mairie

83 440 Tourrettes

SIRET 218 301 380 000 18

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

SAS Taxil

87 Bd du 19 mars 1962

83440 Fayence

SIRET : 348 035 882 00011

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Voie verte piétonne et cyclable

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 3 avril 2023

■ Date de l'ordre de service du marché public ou de l'accord-cadre : 2 mai 2023

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 2 mois

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant € HT : **152 659.00**
- Montant € TTC : **183 190.80**

D - Objet de l'avenant.

- Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant N°1 prend en compte le tracé de l'EuroVélo 8- la Méditerranée à Vélo et il est donc opportun de continuer la voie verte afin de relier ce tracé.

Les incidences financières des postes pris en compte sont les suivantes :

Poste	Observations	Incidence financière en € HT
1- Signalisations de chantier	Directives départementales	+ 450.00 HT
2- Pose d'une buse dont terrassement évacuation et sablage	Fournie par la commune	+ 1 450.00 HT
3- Fourniture et pose de têtes de sécurité		+ 1 100.00 HT
4- Réalisation d'une piste en GNT 0/20 largeur 2,5m		+ 18 050.00 HT
Total incidence financière		+ 21 050.00 HT

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
 (Cocher la case correspondante.)

NON OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant € HT : + **21 050.00**
- Montant € TTC : + **25 260.00**
- % d'écart introduit par l'avenant : 13.79 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre (cumul marché de base + incidences financières de l'avenant 1) :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant € HT : **173 709.00**
- Montant TTC : **208 450.80**

**E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Tourettes , le 13/07/2023

Signature

Camille BOUGE le Maire



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)